

Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée
Rapport de divulgation financière relative au
climat

- 2024-2025 -

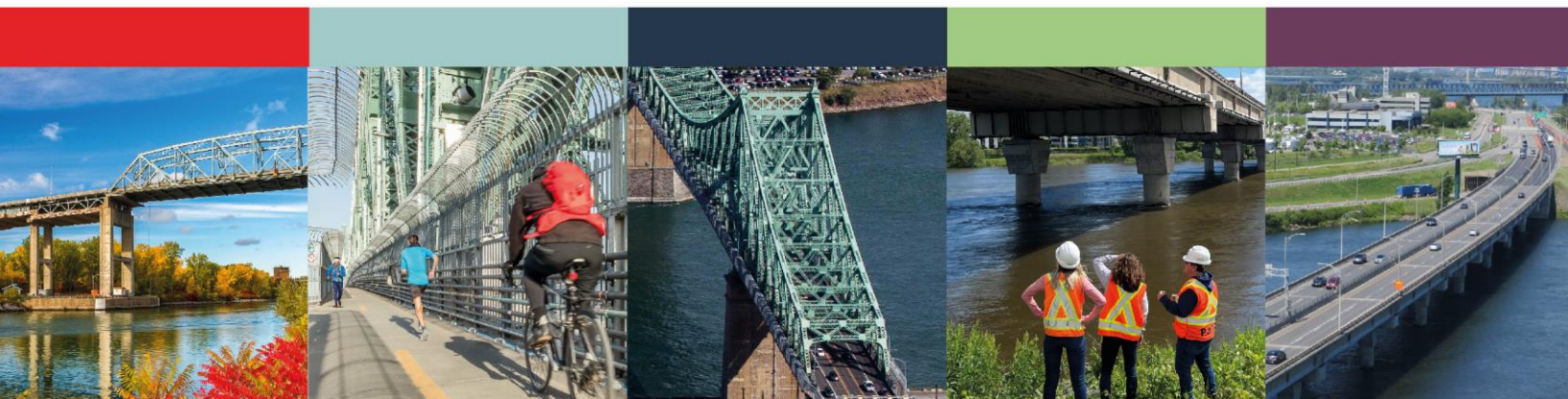


Table des matières

La Société 3

À propos de ce rapport..... 3

Gouvernance 4

Stratégie 6

Gestion des risques 7

Mesures et cibles 8



La Société

Gestionnaire d'ouvrages majeurs, Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (la Société ou PJCCI) est une société d'État fédérale, établie en 1978, responsable du pont Jacques-Cartier, de la structure du pont de Québec, de l'Estacade, des sections fédérales de l'autoroute Bonaventure et du pont Honoré-Mercier, ainsi que du tunnel de Melocheville. Sauf pour le pont de Québec, PJCCI est également responsable des terrains constituant l'emprise de ces infrastructures, incluant les terrains dans le corridor du pont Champlain d'origine et des futurs aménagements qui y sont prévus. La mission de PJCCI est d'assurer la mobilité des usagers, la sécurité, et la pérennité des infrastructures en préconisant une gestion systémique selon une approche de développement durable.

À propos de ce rapport

Ce rapport de divulgation financière relative au climat pour 2024-2025 est fondé sur les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GTIFCC). Il présente un aperçu de la gouvernance de PJCCI, de ses stratégies, du processus de gestion des risques, ainsi que des mesures et cibles pour gérer les risques liés aux changements climatiques. Ce rapport est basé sur les informations disponibles au moment de sa rédaction. PJCCI mettra à jour le contenu de ce rapport sur une base annuelle afin de refléter l'évolution des informations et des mesures réalisées dans le cadre de sa démarche de résilience aux changements climatiques.

Gouvernance

En tant que gestionnaire d'ouvrages majeurs, PJCCI est consciente que ses activités ont un impact sur la collectivité et l'environnement. Une stratégie de développement durable en place depuis 2015, et une politique corporative en matière d'environnement et de développement durable (EDD) encadrent ses actions.

PJCCI est assujettie à la *Loi fédérale sur le développement durable* (LFDD) depuis 2020 et à ce titre, contribue à la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD). La lutte contre les changements climatiques fait partie intégrante des engagements de PJCCI dans le cadre de sa Stratégie de développement durable (SDD) 2023 à 2027 déposée le 1^{er} novembre 2023 en vertu de la LFDD. PJCCI contribue ainsi à l'Objectif de développement durable 13 de l'Organisation des Nations-Unies et de la SFDD: *Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques*.



Par ailleurs, les principes directeurs de la politique corporative de PJCCI en matière d'EDD (la Politique EDD) prônent une approche durable et résiliente dans la planification et la réalisation des activités, incluant ce qui suit :

- i) Intégrer les enjeux environnementaux et de développement durable dans les processus de gouvernance et de planification stratégique de même que dans les processus de planification et de mise en œuvre de tous les projets;
- ii) Concevoir et développer des infrastructures fiables et sécuritaires avec une vision de développement durable et de résilience aux changements climatiques en prenant en considération les préoccupations des parties prenantes.

La figure 1 résume la structure de gouvernance de PJCCI en matière d'EDD. Les enjeux climatiques sont traités et suivis à tous les niveaux de l'organisation.

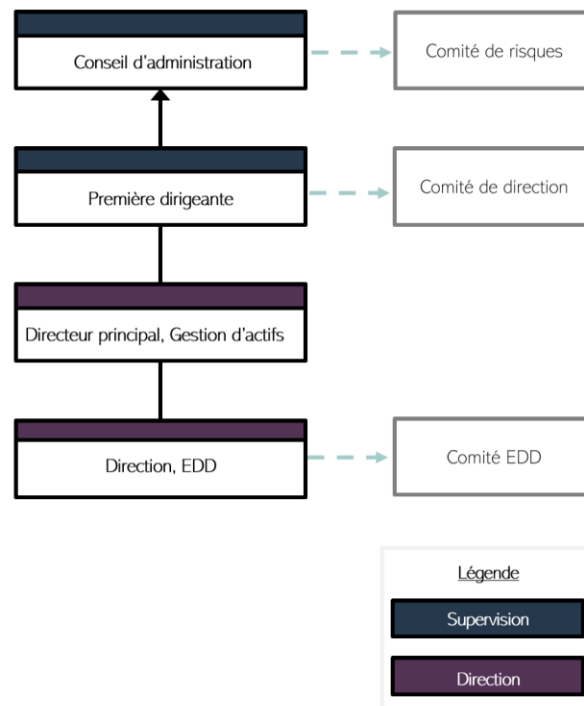


Figure 1 Structure de gouvernance pour les risques liés aux changements climatiques

Surveillance par le conseil d'administration

Le conseil d'administration (le Conseil) approuve les orientations et est responsable du suivi de la performance en matière d'EDD. Un rapport sur l'avancement de la mise en œuvre des actions découlant de la Politique EDD, notamment en termes de résilience aux changements climatiques, doit être produit annuellement et déposé au Conseil.

Le suivi des risques liés au climat se fait également à travers l'approche de gestion intégrée des risques corporatifs de PJCCI décrite à la section Gestion des risques du présent rapport. Le Conseil a formé un comité de risques qui est responsable d'assister le Conseil dans la supervision du cadre de gestion du risque et la surveillance des principaux risques auxquels la Société est exposée, incluant les risques associés au climat. À chaque année, la Société procède à une réévaluation de la sévérité des risques corporatifs résiduels priorisés, incluant le risque de résilience des infrastructures. Cette réévaluation est présentée au comité de risques et approuvée par le Conseil.

Responsabilité de la direction

Le comité de direction de PJCCI se fait le promoteur de la gestion de l'EDD et des engagements qui y sont reliés. Ce comité voit à la gestion efficace des ressources et des outils pour la réalisation de ces engagements. Le directeur principal, Gestion d'actifs et la direction, EDD sont responsables de la mise en œuvre et de la mise à jour de la Politique EDD et de la SDD de même que du plan d'action qui en découle. Ils soutiennent les autres directions de PJCCI dans la réalisation de leurs engagements en matière d'EDD.

Le comité EDD appuie la direction, EDD et effectue un suivi de la SDD et de ses indicateurs de performance de manière à atteindre les objectifs établis. Il signale également les risques et les opportunités en matière d'EDD aux instances supérieures.

Stratégie

La Société reconnaît que les changements climatiques peuvent avoir un impact sur la pérennité des actifs sous sa gestion, sur ses activités ainsi que sur ses stratégies d’investissement. Une première évaluation des risques a été amorcée en 2019 et une révision a été effectuée en 2024. Au cours des années à venir, PJCCI entamera l’analyse approfondie de l’incidence financière des changements climatiques sur ses actifs en intégrant les risques qui y sont reliés à ses programmes de maintien d’actifs lors de leur mise à jour.

Risques physiques

Le scénario climatique retenu dans le cadre de l’analyse est le CMIP5 / RCP 8.5, un scénario à fortes émissions mondiales avec le réchauffement le plus prononcé, sur les horizons temporels définis comme suit : court terme (2011-2040), moyen terme (2041-2070) et long terme (2071-2100). En général, la majorité des risques physiques ont un niveau de risque faible ou modéré. Les risques prioritaires ayant un niveau élevé sont recensés dans le Tableau 1 et seront considérés dans la planification stratégique de PJCCI.

Tableau 1 Résumé des risques physiques prioritaires

Risques	Aléas climatiques	Évolution temporelle du niveau de risque			Mesures d’atténuation
Perte d’intégrité et de fonctionnalité des composantes des ponts et de la surface de roulement	 Chaleur extrême				Réalisations : - Inspection de l’état des composantes des ponts afin de détecter toutes anomalies (ex. fissures, dilatation, compression, blocage) - Révision des spécifications de conception pour intégrer des matériaux résistants à la chaleur À prévoir : - Augmenter les fréquences d’inspection
Perte de l’intégrité structurale des composantes en béton par la hausse de la quantité de déglaçants et les effets gel et dégel	 Gel et dégel				Réalisations : - Réalisation d’inspections visuelles et détaillées des composantes en béton - Application de revêtements protecteurs tels que des époxy et polymères pour la réparation de fissures - Étude sur les alternatives aux sels de déglacage À prévoir : - Veiller au bon fonctionnement des systèmes de drainage pour éviter l’accumulation d’eau sur la chaussée, réduisant ainsi les risques de dommages liés au cycle gel-dégel
Surcharge du drainage pluvial des ponts, des approches et du tunnel en raison de la pluie intense	 Pluie intense Cocktails hivernaux				Réalisations : - Installation de bassins de biorétention sous le pont Jacques-Cartier pour récupérer l’eau de pluie - Aménagement d’espaces verts dans le cadre de projets majeurs À prévoir : - Augmenter la fréquence des inspections durant et après les épisodes de pluie intense - Augmenter la fréquence de nettoyage des systèmes de drainage pour veiller à leur bon fonctionnement

Légende - Niveau de risque :  Moyen  Élevé  Critique



Risques liés à la transition et opportunités liées au climat

Les risques financiers liés au processus vers une économie sobre en carbone sont désignés les risques liés à la transition. Une évaluation complète des risques liés à la transition affectant PJCCI ainsi que des opportunités liées au climat sera réalisée au cours des prochaines années. Cette évaluation visera à mieux définir les impacts sur les activités de PJCCI de la législation actuelle ou future visant à limiter les émissions de GES, des progrès technologiques ainsi que des fluctuations du marché.

Gestion des risques

Actuellement, les risques liés au climat de PJCCI sont intégrés à la gestion intégrée des risques corporatifs ainsi qu'à la gestion des risques d'actifs. Il est également prévu d'inclure les risques liés au climat au registre des risques des projets de construction et de réfection, et ce, dès leur démarrage.

Gestion intégrée des risques

Dans le cadre de sa gestion intégrée des risques corporatifs, PJCCI a ajouté les risques physiques potentiels liés au climat au risque priorisé No 19 : « *Niveau de connaissance et résilience des infrastructures* ». PJCCI poursuit la bonification de ses connaissances sur les risques physiques liés aux changements climatiques afin de prolonger la durée de vie des actifs dont elle est responsable. Tel que mentionné précédemment, une révision de l'évaluation de la sévérité des risques résiduels priorisés est faite annuellement et des mesures d'atténuation sont mises en place.

Gestion des risques d'actifs

Dans le cadre de sa SDD 2023 à 2027, PJCCI s'est engagée à intégrer les risques liés aux changements climatiques dans les fiches de projets au stade de planification, lorsque des risques sont identifiés. De plus, ces risques seront pris en compte dans le cadre de la mise à jour des programmes de maintien d'actif de chaque infrastructure gérée par la Société. Les risques liés aux changements climatiques sont donc considérés lors de la planification des projets, autant à court, moyen et long terme.

Registre des risques par projet

Pour chaque projet de construction et de réfection, PJCCI tient un registre des risques. Ce registre permet de centraliser les informations d'identification des risques d'un projet et de faire le suivi et le contrôle de leurs plans de réponse. PJCCI planifie intégrer les risques liés au climat dans ce processus. À titre d'exemple, des épisodes de pluie intense peuvent causer l'arrêt des travaux sur un chantier et un retard dans l'échéancier. Ce type de risque doit être considéré dans une approche globale des risques liés aux changements climatiques.

Mesures et cibles

Dans un contexte où la lutte contre les changements climatiques est primordiale, PJCCI travaille sur deux approches complémentaires : l'adaptation et l'atténuation. Les sections précédentes de ce rapport ont mis l'accent sur l'adaptation. Cette section porte principalement sur les mesures et cibles visant à limiter les émissions de GES générées par les activités de l'organisation.

Mesures

La quantification des émissions de GES a été effectuée conformément à la norme ISO 14064. La grande majorité des émissions sont associées aux activités indirectes de réfection et de construction qui nécessitent l'utilisation de matériaux tels que l'asphalte, le béton et l'acier, de grands générateurs de GES.

Tableau 2 – Émissions de gaz à effet de serre pour 2024-2025

Portées	Catégories selon ISO 14064	Description des catégories d'émission	Émissions de GES (t CO ₂ éq.)
1	1	Utilisation de la flotte de véhicules de PJCCI et chauffage	187
2	2	Consommation d'électricité	7
3	3	Déplacements du personnel, activités de déneigement, voyages d'affaires	392
	4	Projets de réfection et de construction réalisés par des tierce parties (incluant les entrepreneurs retenus par PJCCI)	100 622

Cibles

PJCCI s'aligne aux cibles de la SFDD visant à réduire les émissions de GES des catégories 1 et 2 de 40 % à 45 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030, et à parvenir à la carboneutralité d'ici 2050. PJCCI travaille à un plan de décarbonation de ses activités qui sera mis en œuvre graduellement dans les prochaines années.

Des mesures de réduction ont déjà été mises en place au cours des dernières années et sont décrites à la SDD 2023 à 2027 de PJCCI, qui est publiée sur son [site Internet](#). Le Tableau 3 en présente un sommaire.

Tableau 3 – Exemples de mesures de réduction réalisées ou en place

Portées	Catégories selon ISO 14064	Exemples de mesures réalisées ou en place
1	1	· Prolongation et optimisation de la durée de vie du parc de véhicules légers · Électrification de la flotte de véhicules lorsque jugé adéquat
2	3	· Étude sur les alternatives aux sels de déglacage conventionnels, plus particulièrement le formiate de potassium
3	4	· Valorisation de 96 % des matériaux issus de la déconstruction du pont Champlain d'origine · Compensation de plus de 12 600 t CO₂ éq. à la suite de la déconstruction du pont Champlain d'origine
	Autres	· Maintien de pistes cyclables et pédestres sur les actifs gérés par PJCCI (pont Jacques-Cartier, Estacade, tunnel de Melocheville) · Planification d'un réseau de sentiers et de pistes cyclables dans le cadre du projet Héritage Champlain et de la reconfiguration de l'autoroute Bonaventure pour favoriser la mobilité durable

JacquesCartierChamplain.ca

